

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Pierre SORHAITS.  
Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

~~~~~

Ont donné pouvoir : M. Michel GOÑY à M. Pierre SORHAITS, M. Philippe BIGOTEAU à M. Michel LAHORGUE, Mme Annie UHALDEBORDE à Mme Dominique GALLOT.

~~~~~

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLEY et Dominique VIGIER.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

~~~~~

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

*Adopté à l'unanimité*

### ORDRE DU JOUR :

---

#### I - ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Election d'un conseiller et de son suppléant au sein du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Pays Basque :

Liste présentée : M. Paul BAUDRY et Mme Dominique GALLOT (suppléant)

*Liste élue à l'unanimité*

- 2- Signature d'un avenant au protocole d'accord pour l'actualisation de la tarification de l'association « les Centres Musicaux Ruraux, la musique à portée de Tous » :

*Adopté à l'unanimité*

- 3- Communauté de Communes ERROBI : notification modification n°13 des statuts en matière d'aménagement numérique du territoire :

*Adopté à l'unanimité*

**II - RESSOURCES HUMAINES :**

- 4- Adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de quatre ans :

*Adopté à l'unanimité*

**III - FINANCES :**

- 5- Signature d'une convention de servitude de passage sur le domaine public avec l'entreprise ENEDIS (propriété Louis) :

*Adopté à l'unanimité*

- 6- Paiement de la taxe foncière 2016 - syndicat de copropriété d'Etchessahar :

*Adopté à l'unanimité*

- 7- Actualisation de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes ERROBI :

*Adopté à l'unanimité*

**IV -AFFAIRES SOCIALES :**

- 8- Approbation du nouveau règlement intérieur et des tarifs de location de la Maison pour Tous :

*Adopté à l'unanimité*

- 9- Aide sociale en faveur du personnel communal :

*Adopté à l'unanimité*

**V -DIVERS :**

- 10- Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif URA pour l'année 2015 :

M. Pierre SORHAITS souligne qu'il n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance, ne sachant pas qu'ils étaient à la disposition des élus.

Monsieur Le Maire précise que ces rapports sont consultables à l'accueil de la Mairie pour qui les demande.

*Pour* : 15 (dont 2 procurations)

*Abstentions* : M. Pierre SORHAITS & M. Michel GOÑY (par procuration)

*Adopté à la majorité*

- 11- Subvention de 1 500€ accordée à la commune par le Département, pour l'association « Les mots s'animent » :

Adopté à l'unanimité

#### VI- URBANISME :

- 12- Signature d'un avenant à la convention avec la Communauté de Communes ERROBI en matière de conformité et de police de l'urbanisme :

Adopté à l'unanimité

#### VII- INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS SIGNES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses délégations, un marché de travaux pour la création de locaux associatifs a été passé pour un montant de 330 291.66€ TTC.

#### VIII- QUESTIONS DE L'OPPOSITION :

1) Monsieur Pierre SORHAITS :

Concernant l'activité de l'entreprise ETCHEVERRY – MINDURRY

- Quel est dans le détail l'organisation de la reprise des déchets ?
- Quels sont les types de déchets traités ?
- Où sera stocké puis évacué le plâtre ?

*Le Maire s'est rapproché des exploitants de l'entreprise ETCHEVERRY – MINDURRY. Voici les réponses obtenues :*

- Le mode opératoire de tri :
  - étape 1 : tri mécanique pour les éléments les plus importants, avec une pelle mécanique équipée d'une pince spécifique.
  - étape 2 : tri manuel à l'issue de l'étape précédente, pour optimiser la qualité des matériaux.
- Types de déchets traités : des déchets industriels banals (DIB), provenant des clients de la société ETCHEVERRY – MINDURRY, qui en assure le transport également.
- Destination des produits valorisables :
  - le bois : société PAPREC FRC
  - le fer et autres métaux non ferreux (ex. aluminium) : société DECONS (par ex.)
  - le plastique, carton et papier : société LAU RED MAT
  - les gravats : société DURRUTY
- Destination de produits non valorisables :
  - le plâtre : une filière spécifique y est dédiée : société VALORIDEC
  - le refus, encombrants enfouissables : centre ZALUAGA

2) Monsieur Michel GOÑY :

Concernant la carrière DURRUTY et la déchèterie ETCHEVERRY – MINDURRY :

Face à la montée des tas de sable et de graviers entreposés en zone Uyi (zones d'activités industrielles artisanales soumises au risque d'inondation) et la mise en service de la déchèterie, que compte faire la mairie pour minimiser le risque d'inondation des riverains habitant en zone inondable UBi ?

Réponse apportée par Michel LAHORGUE, adjoint à l'urbanisme :

*Tout d'abord, il précise que le plan joint à la question ne fait pas apparaître les terrains DURRUTY, mais le terrain sur lequel il y a la station d'épuration, il s'agit certainement d'une erreur.*

*Il s'est rendu sur place et a constaté que le tas de graviers incriminé est stocké sur un sol dont le niveau est bien plus haut que celui de l'Urdains.*

*Il précise que les remblais sont également situés sur la propriété de M. LARCEBEAU et que la zone centrale située en zone AUY n'est pas en zone rouge du PPRI.*

*Concernant l'interrogation quant à l'action de la mairie pour minimiser les risques d'inondation, il rappelle que la commune a délibéré le 19 février 2015 pour la modification du PLU et le 28 septembre 2016 pour arrêter le projet de révision ; ces deux délibérations imposent un coefficient de pleine terre , un coefficient d'emprise au sol et le calcul pour les bassins de rétention, et que l'opposition a voté contre.*

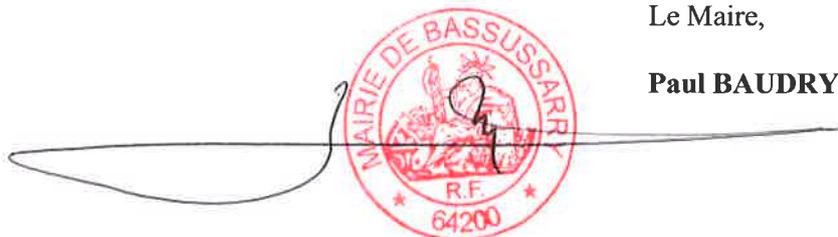
*Il rappelle également les mesures prises par la municipalité précédente, et notamment, la construction du bassin de rétention de Denart.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h50.

Fait à Bassussarry, le 2 décembre 2016.

Le Maire,

**Paul BAUDRY.**

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BASSUSSARRY" around the top edge, "R.F." in the center, and "64200" at the bottom. The signature is a cursive script that starts to the left of the stamp and extends to the right.